



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour l'équipement et l'acquisition de divers véhicules et machines 2012-2013

(Du 11 juin 2012)

Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Lors de la séance du 7 février 2011, votre Conseil, avait accordé le montant de 1'760'000 francs pour l'acquisition de véhicules et machines pour l'année 2011. Pour les exercices 2012 et 2013, vous souhaitez obtenir plus de détails sur le matériel à remplacer.

Ce rapport présente les crédits nécessaires à l'acquisition de divers gros véhicules ainsi qu'une liste exemplative des autres équipements contenus dans une enveloppe globale.

Lors de l'exercice 2011 déjà, deux unités mentionnées dans notre rapport précédent ont dû être commandées de manière urgente par notre Conseil sur la base de l'article 166 du Règlement général (vol d'un véhicule et casse subite de l'essieu de l'autre) pour assurer les activités du service. Le montant d'acquisition de ces véhicules était de la compétence de notre Conseil et nous avons pris la décision d'investir, la Commission financière a par ailleurs été informée. Le détail de ces investissements figure dans le rapport de gestion 2011.

A la lumière de cette expérience, nous proposons donc de procéder aux différentes acquisitions dont le montant par unité est de la compétence de notre Conseil sur la base de l'enveloppe globale définie à partir de la liste exemplative des véhicules et machines à remplacer, liste par ailleurs reprise du rapport précédent et ajustée.

Comme nous le précisons déjà dans le rapport précédent, les coûts d'entretien des véhicules augmentent en fonction de leur utilisation et de l'âge de ces derniers. Sur la base de chiffres globaux et selon les caractéristiques des véhicules, ces frais d'entretien augmentent de 20 à 30 % par rapport à des véhicules plus récents.

A l'instar de la pratique lors de l'activation de l'article 166 du Règlement général, chaque commande est étayée par un rapport circonstancié. Notons à ce stade, que dans les appels d'offre, nous demandons qu'en cas de reprise d'un ancien véhicule, le montant de reprise soit clairement indiqué. Le coût d'achat équivaudra au montant de l'offre déduction faite de la reprise proposée par le fournisseur.

Il sera ainsi possible d'être au plus juste au niveau des prix et de pouvoir bénéficier des dernières avancées technologiques qui restent un souci exprimé par votre Autorité.

Il est évident que nous respecterons pleinement les principes d'acquisition tels que définis dans la loi sur les marchés publics, en considérant, d'une part, les critères environnementaux (formation du personnel, technologiques, carburants et produits de consommation), conformément à nos explications fournies dans le précédent rapport n° 11-002, du 5 janvier 2011 et, d'autre part, les domaines techniques, le prix et les références des soumissionnaires.

Précisons, si besoin était, que nous continuerons à privilégier les énergies ou produits alternatifs ainsi que les critères et la pondération environnementale retenue pour l'analyse et le choix d'achat de véhicules. Les enjeux environnementaux en termes de pollution globale ou encore d'émission de CO₂ méritent notre meilleure attention.

2. Chantiers : remplacement d'une pelle retro sur pneus

L'engin actuel, modèle Pel-Job 262, est utilisé intensément par le Service de la voirie dans le cadre des différents travaux entrepris directement par ce service. Selon certains besoins, sur les chantiers plus vastes, par exemple, nous louons des machines auprès d'entreprises, limitant ainsi le nombre d'engins à acquérir au strict minimum.



La pelle actuelle dépasse de plus de 1'200 heures et de plus de 8 ans la durée normale d'exploitation communément admise et indiquée par les fournisseurs pour de tels engins. Les interventions régulières d'entretien sont évidemment de plus en plus coûteuses et conséquentes.

Domaine d'utilisation : secteur entretien – chantiers et terrassements

Date d'acquisition : 24.09.1997

Kilométrage/heures : 6'258 heures

Durée normale d'exploitation : 5'000 heures /7 ans

Prix budgété : **187'000 francs.** Remplacement prévu par une machine de même capacité et de rendement. Investissement prévu en 2012.

3. Nettoyement : remplacement d'une grande balayeuse

Cette balayeuse de modèle RAVO est utilisée pour le traitement des chaussées et des grandes places publiques.

Cet engin a été exploité à son maximum avec plus du double des heures de fonctionnement prévues à l'origine. Les frais d'entretien y relatifs s'en font ressentir. Par ailleurs, nous ne pouvons nous permettre d'avoir une panne générale sur cet équipement au risque de ne pas pouvoir remplir les missions du service.



Domaine d'utilisation : secteur nettoyage – balayage mécanique

Date d'acquisition : 13.08.2002

Kilométrage/heure : 11'267 h

Durée normale d'exploitation : 5'000 heures /7 ans

Prix budgété : **250'000 francs.** Remplacement prévu par une machine de même capacité. Investissement prévu en 2013.

4. Nettoyement : remplacement de la petite balayeuse

Ce véhicule, modèle City Cat aujourd'hui, est affecté au traitement des trottoirs et petites ruelles. Il est particulièrement bien adapté également à notre zone piétonne. Comme le précédent équipement, là aussi, le nombre d'heures d'utilisation a été doublé par rapport aux règles communément admises pour



ce type d'engins. Les mêmes constats sont faits au niveau des frais d'entretien.

Domaine d'utilisation : secteur nettoyage – balayage mécanique

Date d'acquisition : 11.07.2002

Kilométrage/heure : 11'056 h

Durée normale d'exploitation : 5'000 heures /7 ans

Prix budgété : **140'000 francs.** Remplacement prévu par une machine de même capacité. Investissement prévu en 2013.

5. Compacteuse de déchets (Packmat PK 451)

Le Packmat est l'outil spécifique utilisé pour le compactage des déchets à la déchetterie des Plaines-Roches. L'engin actuel, acquis en 2008, est intensément utilisé et présente un nombre d'heures totales de 2'975. Nous observons quelques signes de fatigue et il convient, compte tenu de la nécessité absolue de compacter les déchets en grande quantité récupérée sur le site des Plaines-Roches d'anticiper son remplacement notamment en cas de panne majeure.



Le Packmat permet notamment de réduire de manière significative les transports des déchets recyclables. En termes financiers, cela correspond à un coût ou une économie selon le regard que l'on porte de 18'000 francs par semaine. La nature de l'engin et son danger potentiel en cas de rupture subite du mécanisme, nécessiteraient son arrêt immédiat et la commande d'un autre engin. Le délai de livraison se situe entre 4 et 5 mois et équivaldrait à des surcoûts de transports de l'ordre de 300 à 350'000 francs pour cette seule période.

Le modèle actuel répond bien aux besoins de notre déchetterie et nous opterons pour un engin identique.

Domaine d'utilisation :	secteur déchets recyclables
Date d'acquisition :	04.11.2008
Kilométrage/heure :	2'975 h
Durée normale d'exploitation :	3'000 heures / 4 ans
Prix budgété :	160'000 francs. Remplacement prévu par une machine de même performance. Investissement prévu en 2013.

6. Autres équipements

Le tableau ci-après recense les autres équipements à renouveler et dont l'investissement par objet est moins conséquent.

Au moment de l'achat, chaque proposition est étayée d'un rapport justificatif du service. Différentes offres sont proposées dans la mesure du possible.

Le suivi rigoureux de la direction et des services permet de garantir une bonne adéquation entre les moyens mis à disposition et les besoins liés aux missions de manière aussi optimale que possible tout en tenant compte de l'évolution du marché et de la technologie.

On observera en particulier le nombre d'heures d'utilisation ou de kilomètres importants affectant la plupart des unités. Certains véhicules utilisés pour des tâches spécifiques saisonnières (tonte, déneigement) effectuent relativement peu d'heures mais sont par contre conservés sur une très longue période. Qui plus est, nous veillons dans la mesure du possible à trouver des solutions d'utilisation combinées, par exemple entre les besoins du Service des parcs et promenades et ceux du Service de la voirie avec l'usage de mêmes microtracteurs, affectés à la tonte et respectivement au déneigement.

	Année	2012/2013 Fr. TTC	Domaine	Heures ou kilomètres
Service voirie – entretien				
Voiture de service (Fiat Multipla CNG/v. *)	2002	32'000.-	Transport petit matériel	125'478 km (100'000 km ou 7 ans**)
Dumper benne basculante (Neuson*)	2000	65'000.-	Chantiers terrassement	3'014 h (5'000 h ou 7 ans**)
3 bennes multilift		50'000.-	Chantiers, entretien	--

	Année	2012/2013 Fr. TTC	Domaine	Heures ou kilomètres
Effaceuse de ligne (Rasta*)	1992	12'000.-	Marquage, signalisation	sans compteur
Fourgonnette (Iveco)	2003	66'000.-	Transport matériaux	144'000 km (100'000 km ou 7 ans**)
Service voirie – nettoyage				
Microtracteur (Kubota 7200 HD*)	1989	50'000.-	Déneigement (tonte)	1'640 h (1'000 h ou 7 ans**)
Microtracteur (Kubota 7200 HD*)	1987	50'000.-	Déneigement (tonte)	1'986 h (1'000 h ou 7 ans**)
4x4 compacteur (Mustang Leiber*)	2002	33'000.-	Déchets/ Nettoyage	6'666 h (5'000 h ou 7 ans**)
Service voirie – atelier-garage				
Véhicule service camionnette magasin (Opel Astra*)	1994	32'000.-	Transport	123'423 km (100'000 km ou 7 ans**)
Service voirie – transports				
Véhicule de service AF (Fiat Multipla CNG*)	2002	38'000.-	Déchets	164'387 km (100'000 km ou 7 ans**)
Service parcs et promenades				
Scoter électrique	2002	6'000.-	Suivi chantiers	12'505 km (5'000 km ou 7 ans**)
Scoter électrique	2002	6'000.-	Suivi chantiers	8'966 km (5'000 km ou 7 ans**)
Camionnette (Citroën*)	1997	100'000.-	Espace vert /Nettoyage	103'465 km (100'000 km ou 7 ans**)
Tracteur (JohnDeer*)	1996	30'000.-	Espace vert	912 h (1'000 h ou 7 ans**)
Tracteur (Kubota*)	1990	30'000.-	Espace vert	4'798 h (1'000 h ou 7 ans**)
Tracteur (JohnDeer*)	1990	70'000.-	Espace vert	6'139 h (1'000 h ou 7 ans**)
Tracteur (Case*)	1990	70'000.-	Espace vert	7'087 h (1'000 h ou 7 ans**)
Pelle rétro	1994	65'000.-	Espace vert	2'985 h (1'000 h ou 7 ans**)
Enfouisseuse (MGM*)	1996	17'000.-	Espace vert	-
Fraise à terre avant	1990	6'000.-	Espace vert	-
Sécateurs électriques	2003	8'000.-	Espace vert	-
Vertidrain	1995	45'000.-	Espace vert	-
Brosses à gazon (petites)	1989	8'000.-	Espace vert	-
Démotteuse	1994	12'000.-	Espace vert	-
Boilles d'arrosage	1990	12'000.-	Espace vert	-
Boille de traitements (avec rampe)	2004	12'000.-	Espace vert	-

	Année	2012/2013 Fr. TTC	Domaine	Heures ou kilomètres
Rouleau vibreur (Amann Duomat DR 71*)	1992	25'000.-	Espace vert/places de jeux	-
Plaques vibrantes (grandes)	1990	12'000.-	Espace vert	-
Marteau piqueur perforateur (Hilti TE 4&76*)	1998	4'000.-	Espace vert	-
Epareuse	1987	15'000.-	Espace vert	-
Broyeuse à bois	1999	40'000.-	Arbres	-
Grande tondeuse (JohnDeer*)	1996	70'000.-	Espace vert	2'599 h (5'000 h ou 7 ans**)
Tondeuse (JohnDeer*)	1996	30'000.-	Espace vert	2'224 h (5'000 h ou 7 ans**)
Total		1'121'000.-		

* *modèle actuel*

** *kilomètres ou nombre d'heures communément admis*

En comparaison au tableau figurant dans le rapport n° 11-002, du 5 janvier 2011, nous noterons les différences suivantes :

- la suppression des véhicules achetés en application de l'article 166 RG mentionné en début de rapport, à savoir un véhicule 4x4 équipé pour l'hiver, d'un montant de 83'000 francs et le deuxième, une camionnette de transports Iveco avec pont fixe d'une valeur de 85'000 francs,
- la suppression des unités présentées séparément dans le présent rapport,
- l'ajout d'une fourgonnette d'un montant de 66'000 francs nécessaire au transport de matériaux et qui se révèle inadaptée pour des charges lourdes.

7. Aspects financiers

Le présent crédit est inscrit à la planification des investissements 2010 – 2013.

	Frs.	Frs.
Pelle rétro	187'000.-	
Grande balayeuse	250'000.-	
Petite balayeuse	140'000.-	
	Frs.	Frs.
Packmat	160'000.-	
Autres équipements 2012 - 2013	1'121'000.-	
Total investissement		1'858'000.-
Amortissement	15 %	278'700.-
Intérêt moyen (2.9631%/2)	1.4815 %	<u>27'526.-</u>
Charge annuelle moyenne dès 2014		306'226.-

La planification financière 2010-2013 prévoit une enveloppe de dépenses de 3'600'000 francs. Le cumul des crédits sollicités pour les équipements et l'acquisition de divers véhicules et machines se monte au total à 3'618'000 francs en tenant compte de la TVA récupérable sur plusieurs engins utilisés dans le cadre de prestations fournies à des tiers. La Commission financière sera consultée.

8. Conclusion

Après le précédent débat sur le renouvellement des véhicules et machines, nous avons précisé notamment le nombre d'heures de travail et le nombre de kilomètres parcourus. Les services utilisent de manière intensive les engins mis à disposition et les limites fixées communément par les fournisseurs sont systématiquement dépassées, avec des effets inévitables sur les coûts d'entretien.

Nous prévoyons l'achat d'une nouvelle compacteuse à la déchetterie, de manière à anticiper son remplacement en considérant les coûts très importants en cas de panne majeure.

L'enveloppe prévue à la planification des investissements est globalement respectée en donnant la priorité de changement aux véhicules occasionnant des frais d'entretien importants et absolument indispensables pour le maintien des prestations attendues par la population.

Dès lors, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 11 juin 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol

Projet

Arrêté
concernant une demande de crédit pour l'équipement et
l'acquisition de divers véhicules et machines 2012-2013

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 187'000 francs est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'une pelle retro.

Art. 2.- Un montant de 250'000 francs est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'une grande balayeuse.

Art. 3.- Un montant de 140'000 francs est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'une petite balayeuse.

Art. 4.- Un montant de 160'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'un nouveau Packmat nécessaire au compactage des déchets recyclables à la déchetterie des Plaines-Roches.

Art. 5.- Un montant de 1'121'000 francs est accordé au Conseil communal pour le remplacement de divers équipements en 2012 et 2013.

Art. 6.- L'amortissement de ces investissements, au taux de 15 % l'an, sera pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section des infrastructures et énergies.

Art. 7.- Le présent crédit est indexé sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Art. 8.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.